

Les Cahiers de droit

Avant-propos

Patrick Kenniff



Volume 17, numéro 4, 1976

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/042136ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/042136ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Kenniff, P. (1976). Avant-propos. *Les Cahiers de droit*, 17(4), 797–798.
<https://doi.org/10.7202/042136ar>

Le procès du droit administratif

(communications au congrès de l'Association canadienne
des professeurs de droit)

Avant-propos

Patrick KENNIFF *

Depuis quelques années, le droit administratif a pris une importance au Québec et au Canada à la mesure de l'augmentation de l'intervention gouvernementale dans la vie privée des citoyens. Pour le juriste privatiste, l'expansion du droit administratif s'est faite aux dépens du droit privé constamment forcé de battre en retraite devant cet envahissement progressif. Le publiciste, par contre, estime que le droit administratif a trop souvent dû évoluer en incorporant les règles du droit privé, toujours d'une façon partielle et insatisfaisante. La ligne de démarcation entre les deux secteurs du droit est devenue par conséquent de plus en plus difficile à fixer avec précision.

Même parmi les publicistes, il y a mésentente sur l'efficacité de notre système de droit administratif. En matière de libertés publiques, par exemple, arrive-t-il à protéger adéquatement ceux qui sont l'objet de discrimination ou d'injustice? D'une manière générale, le contrôle judiciaire parvient-il à assurer le respect par l'Administration de la règle de la primauté du droit (*rule of law*) ou ne s'agit-il que d'un phénomène marginal auquel accordent beaucoup trop d'importance les juristes et les professeurs de droit? Le contrôle politique de l'Administration est-il un substitut pour le contrôle judiciaire? Exerce-t-il une influence réelle sur le comportement des fonctionnaires? Autant de questions qui expriment un certain malaise mais qui traduisent bien le dynamisme d'un droit administratif en état de constante évolution.

C'est pour discuter de toutes ces questions, autour du thème « Le procès du droit administratif », que l'Association canadienne des professeurs de droit s'est réunie du 30 mai au 2 juin 1976 à la Faculté de droit de l'Université Laval. Plus de cent cinquante professeurs de tout le Canada assistaient à cette réunion. Conformément à une

* Vice-président, Association canadienne des professeurs de droit.

pratique établie, les *Cahiers de Droit*, en tant que revue juridique de la Faculté qui a accueilli le congrès, ouvrent leurs pages aux professeurs qui y ont présenté les principales communications. Les textes qui suivent, donc, sont des versions révisées de ces communications.

Le thème principal du congrès était lui-même divisé en quatre sous-thèmes. Le premier, « Droit civil et droit administratif: où donc se situe la frontière? », est représenté par les textes des professeurs Pierre A. Côté (Montréal), Terence Ison (Queen's) et Allen Linden (Osgoode Hall). Le second, « La protection des droits et libertés de la personne par voie administrative: assurée ou compromise? », est abordé par le professeur Pierre Blache (Montréal). Le professeur David Mullan (Dalhousie) s'attaque au troisième sous-thème, « Le contrôle judiciaire de l'activité de l'Administration: efficace ou illusoire? », alors que le professeur Kenneth Kernaghan (Brock) nous livre quelques réflexions sur le dernier sous-thème, « Le contrôle politique des organismes administratifs: sauve-t-il l'essentiel ou seulement les apparences? »

Au nom des co-responsables du programme du congrès de Laval, les professeurs Donald Carter (Queen's) et Claude Fabien (Sherbrooke), ainsi que tous les membres de l'Association, j'exprime ici notre vive reconnaissance à la direction des *Cahiers de Droit* pour l'excellente collaboration qu'elle nous a assurée tout au long de la préparation de ce numéro de la revue.